



Conservation partagée des fonds jeunesse en Haute-Normandie

Enquête ARL 2008

Observatoire du livre et de la lecture
en Haute-Normandie



Méthode

Questionnaire validé par le groupe de travail « Conservation partagée des fonds jeunesse »

Établissements destinataires

- Possédant plus de 7000 documents en fonds,
- Implantés dans des villes de plus de 3000 hts,
- Participant à la Semaine de la littérature jeunesse,
- Signalés par :
 - les BDP 76 et 27
 - la DRAC
 - les membres du groupe de travail

Enquête réalisée du 20 février au 30 mai 2008

73 questionnaires envoyés à :

- 65 bibliothèques et médiathèques
- 2 BDP
- 2 sites de l'IUFM de Haute-Normandie
- 1 école
- 1 musée
- 1 compagnie de théâtre
- 1 association de conteurs

Panel

50 questionnaires ont été retournés,
soit **un taux de retour de 68 %**

- 11 dans l'Eure
- 39 en Seine-Maritime

Parmi les répondants :

- 46 bibliothèques et médiathèques municipales
- 2 bibliothèques départementales
- 2 sites de l'IUFM de Haute-Normandie

Les collections jeunesse

48 réponses

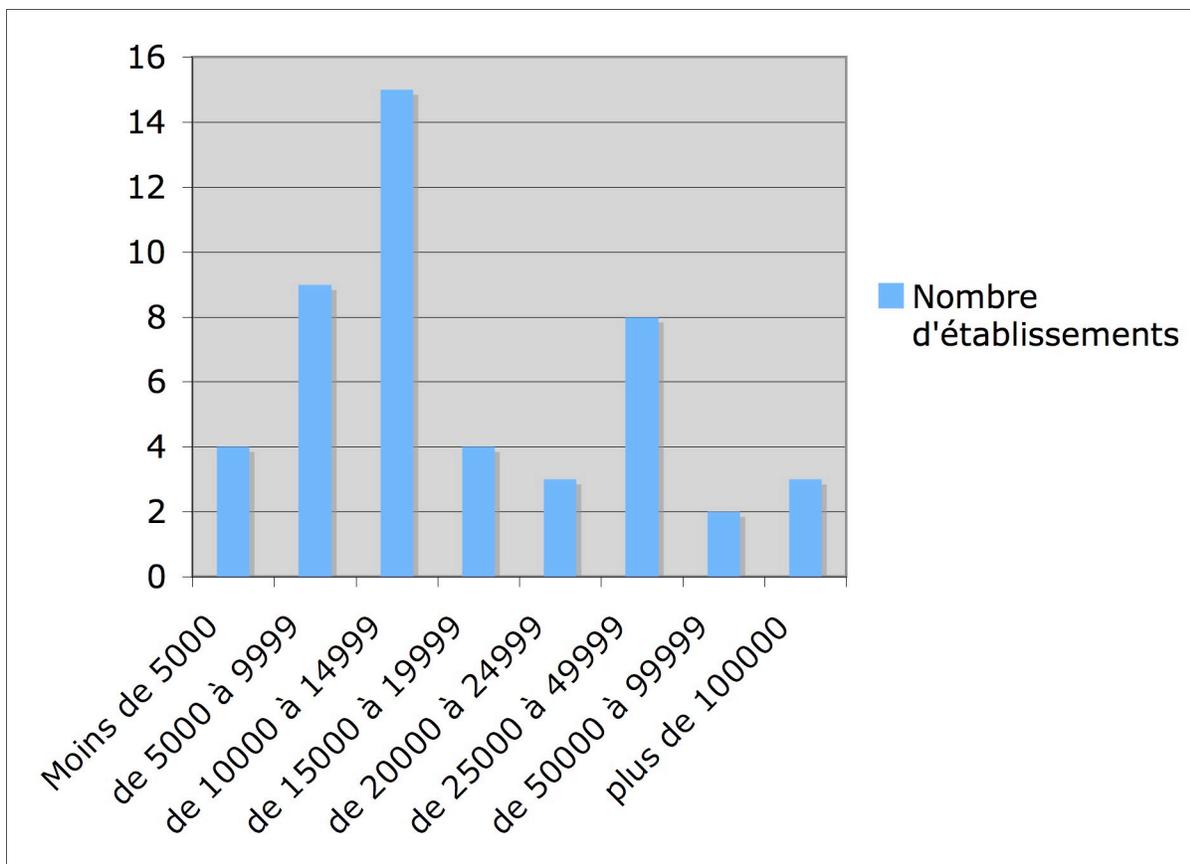
Total : **1 195 000 ouvrages jeunesse en Haute-Normandie**

Moyenne par établissement : 25 000 ouvrages

Les plus grosses collections :

- La BDP de l'Eure 156 000 ouvrages
- La BD de Seine-Maritime 136 000 ouvrages
- Les bibliothèques du Havre 110 000 ouvrages
- Les bibliothèques d'Evreux 87 000 ouvrages

Nombre d'ouvrages jeunesse par établissement



Répartition des ouvrages par types de supports :

Livres	892468	90,1 %
Revue	38053	3,8 %
Phonogrammes	26482	2,7 %
Vidéogrammes DVD	12792	1,3 %
Jeux et jouets	10991	1,1 %
CD-Rom	7558	0,8 %
Livres animés	1784	0,2 %
Livres d'artistes	10	0,0 %

41 établissements (86 %) déclarent posséder des ouvrages de référence sur la littérature de jeunesse, pour un total de 1130 ouvrages disponibles, dont :

- 200 à la BD de Seine-Maritime,
- 180 à l'IUFM de Haute-Normandie, site de Mont-Saint-Aignan,
- 140 à la bibliothèque François Truffaut de Petit-Quevilly,
- 90 à l'IUFM de Haute-Normandie, site d'Evreux.

Démarches particulières sur tout ou partie des collections jeunesse

- Fonds marmothèque, pôle bébés, espace petite enfance pour les 0-6 ans,
- Fonds de référence sur le conte,
- Fonds local et régional, thématique normande, éditeurs normands,
- Albums en langues étrangères,
- Premiers documentaires,
- Bédéthèque,
- Art et albums,
- Romans ados,
- Documentaires,
- Un fonds "réflexion" dédié à la parentalité.

Politiques d'acquisition

Total des achats annuels pour les sections jeunesse : 73 956 documents,
de 100 à La Neuville-Champ-d'Oisel à 10 000 documents achetés chaque année au Havre
(soit 1 643 documents achetés en moyenne).

32 % du budget total d'acquisition est alloué aux documents jeunesse en 2007 (moyenne).

Seules 3 bibliothèques (6 %) déclarent disposer d'une charte d'acquisition pour les documents jeunesse.

Critères d'achat les plus souvent cités :

- | | |
|---|---------|
| - Demandes de lecteurs, attentes du public | 28 fois |
| - Cohérence, actualisation du fonds | 24 fois |
| - Qualité littéraire, graphique, documentaire | 20 fois |
| - Recommandés par la presse spécialisée | 13 fois |
| - Nouveautés | 9 fois |
| - Coups de cœur en librairie, comité de lecture | 8 fois |
| - Thèmes des expositions et animations | 7 fois |

Critères d'achat également cités :

- Programmes scolaires, listes officielles,
- Pluralisme des collections et des niveaux de lecture,
- Représentativité de l'édition contemporaine,
- Exploration de thèmes sociétaux,
- Attractivité, originalité, pérennité, succès,
- Sujet traité de manière innovante,
- Recherche d'un large spectre d'auteurs et d'éditeurs,
- Suite de séries et collections,
- Ce qui fait lire les jeunes.

Pratiques de désherbage

45 établissements déclarent avoir déjà désherbé leurs collections pour la jeunesse

10 dés herbent au coup par coup : « Quand j'ai le temps... »
4 lors d'inventaires

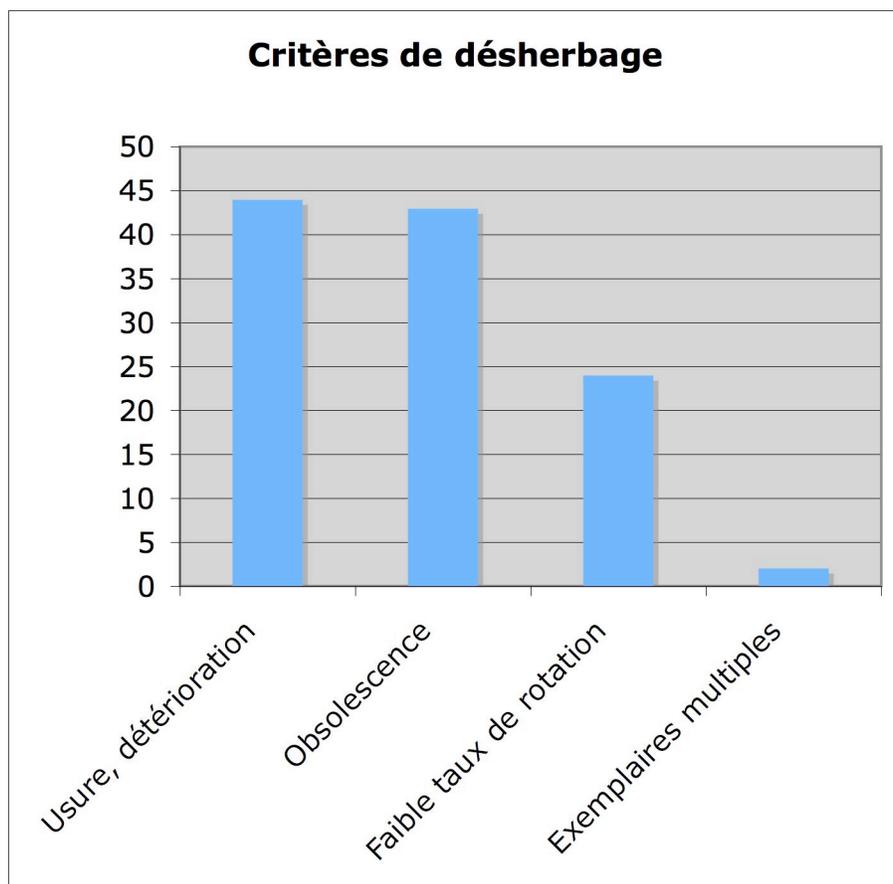
31 établissements (62 %) dés herbent de façon régulière, dont :

- 4 une fois tous les deux ans
- 17 une fois par an
- 5 deux ou trois fois par an
- 1 une fois par trimestre
- 2 une fois par mois

Les raisons motivant le désherbage :

- La nécessité d'actualiser les collections 25 fois
- L'état matériel des collections 24 fois
- Le manque de place 23 fois

Plusieurs fois cité également : la baisse des prêts.



22 établissements (44 % du panel) ont fourni des indications sur le nombre d'ouvrages dés herbés en moyenne chaque année.

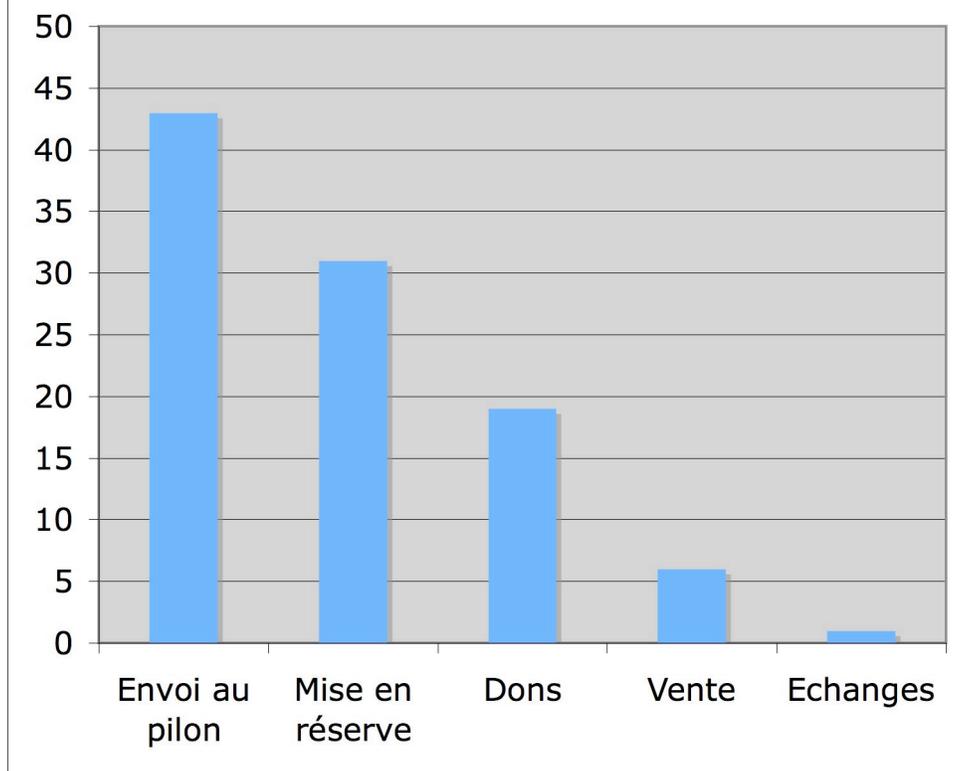
Pour un total de **30 446 ouvrages dés herbés / an**

Moyenne par établissement : 1384 ouvrages

Ces 22 établissements possèdent 683 120 documents jeunesse, soit 57 % des collections jeunesse en Haute-Normandie.

Estimation du nombre d'ouvrages dés herbés chaque année en Haute-Normandie : **53 400 ouvrages.**

Destination des documents retirés des collections



Fonds de conservation

22 établissements (44 %) ont déclaré avoir mis en place un fonds de conservation jeunesse.

Parmi les établissements n'ayant pas de fonds de conservation jeunesse, 7 ont déclaré envisager la création.

Motivations invoquées :

- Pour participer à un plan régional sur un domaine ou un auteur,
- Pour faire des thématiques pour les scolaires,
- Pour avoir accès à des ouvrages devenus introuvables et pourtant de qualité reconnue,
- Pour que l'histoire de la littérature jeunesse reste vivante et accessible,
- Pour la conservation et la transmission du patrimoine.

Le fonds jeunesse le plus ancien a démarré en 1968.

Autres dates de mise en place :

1978, 1979, 1986, 1990, 1994, 1995, 1997, 2000, 2005, 2006, 2007.

Ce fonds a parfois un nom :

- La réserve (8 fois), réserve enfant, réserve jeunesse,
- Le fonds de référence, le fonds historique (BDP de l'Eure),
- Les archives jeunesse (IUFM de Haute-Normandie, site de Mont-Saint-Aignan),
- Le fonds Nostalgie (Le Havre),
- Le fonds Casanova, le fonds Dumas (Dieppe),
- Le Magasin Zinzin (confidentiel !)

L'origine des fonds de conservation jeunesse

- Désherbage : 85 %
- Dons et legs : 10 %
- Acquisitions : 10 %
- Autres moyens : 15 %

Les 22 fonds de conservation jeunesse recensés représentent un total de **37 900 documents** (1700 documents en moyenne par fonds)

13 fonds de conservation jeunesse connaissent un accroissement régulier.

Les fonds de conservation jeunesse sont composés principalement de livres.

- 5 fonds comprennent également des revues,
- 3 conservent des CD-Rom,
- 2 des disques et K7 audio,
- 1 des affiches,
- 1 des livres animés.

Les chiffres recueillis pour cette enquête ne permettent pas d'évaluer les quantités conservés par types de documents.

Les axes de conservation

- 10 fonds privilégient un ou plusieurs auteurs, illustrateurs ou éditeurs,
- 9 fonds privilégient un ou plusieurs genres littéraires,
- 1 fonds privilégie une collection,
- 1 fonds s'attache à une période précise : la 3e République (Dieppe)

L'essentiel des fonds de conservation jeunesse courent des années 60/70 à nos jours.

Une seule bibliothèque (Dieppe) déclare continuer à acquérir des documents anciens pour enrichir son fonds de conservation jeunesse.

Les conditions de conservation

13 établissements déclarent disposer de locaux adaptés à la conservation : les bibliothèques de Barentin, Dieppe, Elbeuf, Evreux, Grand-Quevilly, Le Havre, Louviers, Notre-Dame-de-Gravenchon, Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Vernon, Yvetot et l'IUFM de Haute-Normandie, site de Mont-Saint-Aignan.

6 fonds de conservation jeunesse sont situés dans les magasins dévolus au fonds ancien. Les autres fonds sont : en rayonnages dans les magasins, sur des étagères dans les bureaux, dans la salle de réunion, dans des armoires en dehors de la bibliothèque, en cartons, entassés dans les magasins...

Dans 19 établissements (86 %), les fonds de conservation jeunesse sont classés à part des autres documents conservés.

Capacités de stockage disponibles annoncées

- 20 mètres linéaires à Grand-Quevilly,
- 30 mètres linéaires au Havre (à moyen terme),
- 3 mètres linéaires à Petit-Quevilly,
- 10 mètres linéaires à l'IUFM de Haute-Normandie, site de Mont-Saint-Aignan,
- 3 mètres linéaires à Yvetot.

Fonds de recours

(magasin de transition où les documents stockés sont « en attente de »)

7 établissements ont mis en place un fonds de recours qui reste empruntable, comprenant :

- Des ouvrages épuisés et manquants de l'édition jeunesse, des ouvrages dits "incontournables",
- Des ouvrages qui sortent peu ou qui sont moins d'actualité, des collections plus anciennes, au contenu obsolète,
- Des ouvrages demandés mais dans un état satisfaisant, qui alimentent les prêts aux collectivités,
- Des ouvrages retirés du prêt direct.

Valorisation

Dans 19 établissements (86 %), les documents jeunesse conservés sont identifiables en tant que tel via un inventaire ou un catalogue :

- | | |
|--|-----------------|
| - Partiellement via un inventaire papier | 1 établissement |
| - Totalement via un inventaire papier | 1 |
| - Partiellement via un catalogue informatisé | 5 |
| - Totalement via un catalogue informatisé | 12 |

2 catalogues ont fait l'objet d'une publication, dont 1 à l'occasion d'une exposition (Dieppe).

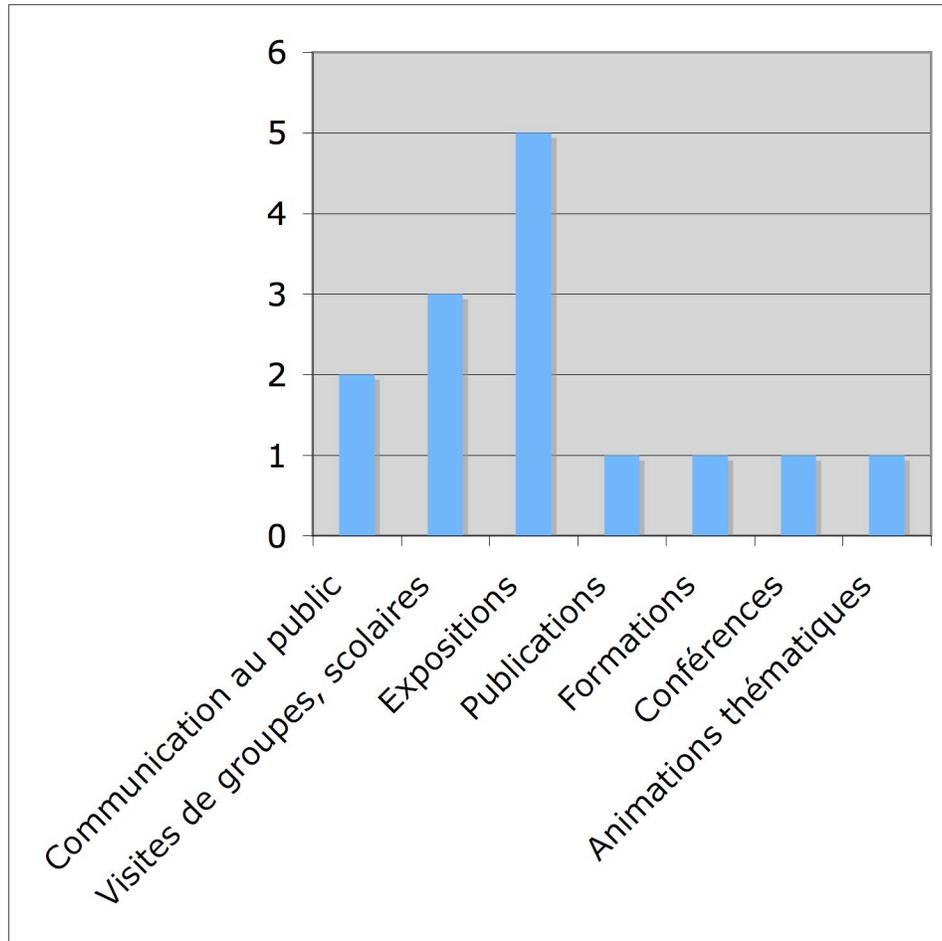
Aucun fonds n'est déjà signalé ou repéré dans un répertoire ou une base de donnée collective.

Accessibilité au public des fonds de conservation jeunesse :

- 4 fonds ne sont pas accessibles au public,
- 6 fonds sont accessibles sans conditions préalables,
- 11 fonds sont accessibles sous conditions :
 - Emprunt sur demande, pas de prêt en direct,
 - Prêt indirect en salle de travail suivant accord, sur rendez-vous,

- Au cas par cas, pour les étudiants et professeurs, pour le public de l'IUFM...

8 établissement font connaître leurs fonds de conservation jeunesse.



Conservation partagée

37 établissements (74 %) se déclarent intéressés par un projet de conservation partagée des fonds jeunesse en Haute-Normandie.

Pôles de conservation

10 établissements (20 %) se déclarent en capacité de recevoir, de la part d'autres bibliothèques, les fonds destinés à la conservation.

Thèmes retenus pour les pôles de conservation

- Dieppe : littérature jeunesse de 1870 à 1914, Philippe Dumas ;
- Grand-Couronne : les contes ;
- Grand-Quevilly : à étudier ;
- La Neuville-Champ-d'Oisel : à étudier ;
- Le Havre : la mer, le port, la plage (à préciser), les auteurs / illustrateurs locaux (Laurent Corvaisier, Edith), l'art (à préciser) ;
- Louviers : à définir ;
- Maromme : positionnement probable sur une ou plusieurs petites collections (romans ou albums) et sur un auteur / illustrateur ;
- BD de Seine-Maritime : littérature orale, conte ;
- IUFM de Haute-Normandie : ouvrages critiques sur la littérature jeunesse dont ceux s'adressant aux professeurs des écoles ;
- Sotteville-lès-Rouen : collections documentaires (6-15 ans).

Les conditions évoqués

- Sous réserve d'un accord et d'une convention précisant les modalités ;
- Si un budget est prévu pour des achats rétrospectifs ;
- Dans la limite de la place disponible.

Etablissements associés

30 établissements (60 %) se déclarent prêts à compléter, par l'envoi de documents désherbés, les collections conservées au niveau régional.

Les attentes exprimées :

- Visibilité des collections, cadrage des choix de conservation ;
- Localiser et rendre accessibles les documents ;
- Créer un sens, diffuser la richesse de ce fonds spécifique en créant des expositions thématiques, en conservant la mémoire de cette créativité littéraire et graphique ;
- Schéma de conservation explicite et largement communiqué aux professionnels et au public, recherche facilitée à étudier au niveau des catalogues des différents participants au plan régional ;
- Développement des liens entre structures ;
- Ne pas multiplier les fonds identiques, évoluer vers une base catalographique commune ;

- Participer à un réseau patrimonial en région pour les professionnels, partager nos catalogues et mieux orienter les usagers vers ces ressources, valoriser ces collections patrimoniales : prêt d'expositions et partage d'actions de médiation ;
- Possibilité d'un désherbage ciblé permettant un gain de place, possibilité d'accéder à des documents n'existant pas dans notre fonds ;
- Concertation et communication dans le domaine du conte ;
- Désherber en sachant que les ouvrages sont conservés et accessibles dans un périmètre raisonnable ;
- Que l'histoire de la littérature jeunesse reste vivante et accessible ; échanges organisés et facilités, catalogues consultables ;
- Connaître les collections actuelles de chaque structure pour en dégager les complémentarités ;
- Connaître la spécificité de conservation de chaque bibliothèque ;
- Équilibre des participations, suivi régulier, valorisation et évaluation des actions menées.

Enquête réalisée par l'Agence régionale du livre et de la lecture de Haute-Normandie dans le cadre de son « Observatoire du livre et de la lecture »

Collecte et traitement des données : Julie Rion

Analyse et rédaction : Laurent Delabougliose

L'ARL Haute-Normandie reçoit le soutien du Ministère de la Culture - Drac de Haute-Normandie, de la Région Haute-Normandie et du Département de Seine-Maritime.

